Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 63 (1937)

Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

63e année — 25 septembre 1937 — N° 20

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs
Prix du numéro :
75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE RÉDACTION. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; A. Rossier, ingénieur ; *Vaud :* MM. C. Butticaz, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; Epitaux, architecte ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; J. Calame, ingénieur ; E. Odier, architecte ; Ch. Weibel, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur cantonal ; *Valais :* MM. J. Couchepin, ingénieur, à Martigny ; Haenny, ingénieur, à Sion.

Rédaction : H. Demierre, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, La Tour-de-Peilz.

ANNONCES
Le millimètre sur 1 colonne, largeur 47 mm :
20 centimes.
Rabais pour annonces répétées.
Tarif spécial pour fractions de pages.
Régie des annonces :
Annonces Suisses S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Dommer, ingénieur, président ; G. Epitaux, architecte ; M. Imer ; A. Stucky, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours d'architecture pour la construction d'immeubles à ossature métallique, à Bruxelles* (suite et fin). — *Dévaluation et coût du chauffage.* — *Invitation pour la présentation de rapports à la Session spéciale de Vienne de la Conférence mondiale de l'énergie.* — Sociétés : *A Berne la Société suisse des ingénieurs et des architectes a fêté le centième anniversaire de sa fondation. Société suisse des ingénieurs et des architectes : rapport de gestion pour l'année 1936 ; communication du secrétariat.* — *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes : Série de prix des architectes.* — Bibliographie. — Nouveautés - Informations.

Concours d'architecture pour la construction d'immeubles à ossature métallique, à Bruxelles.

(Suite et fin.) [1]

Projet de l'architecte Paul Petit.

Collaborateur : ingénieur-conseil *G. Moressée.*
Prix remis par les *Ateliers de Construction G. Dubois.*

La base de notre projet est l'économie, mais nous avons voulu montrer qu'il était possible de faire plus et que l'œuvre utilitaire envisagée pouvait magnifier par sa silhouette, par son volume, par les méthodes neuves de la construction, l'idée et la réalisation de la Jonction.

Au fond de la propriété, parallèlement à la rue d'Or, un passage est créé ; il relie les rues de l'Hôpital et de l'Escalier.

Perpendiculairement, et passant sous les immeubles, en donnant accès aux cages d'escaliers et ascenseurs des appartements, d'autres passages divisent la propriété en cinq blocs distincts ; ces derniers relient la rue d'Or et le premier passage.

Sous le premier passage arrière (terrain libre) en sous-sol, emplacement pour les services généraux de l'ensemble de la propriété : chaudières, silos charbons et cendrées, chambre de chauffe, pompage, eaux alimentaires, transformateurs, incinération des ordures ménagères.

La silhouette et le volume de l'immeuble étudié résultent du calcul : ils sont en réalité le diagramme des charges permises sur les différentes colonnes du tunnel, adapté aux nécessités de l'habitabilité (Fig. 12). En sorte que les bâtiments proposés sont la représentation fidèle des possibilités de charge sur le tunnel et en sont une sorte de symbole.

La fantaisie architecturale est absente de notre projet et, si l'on ne peut considérer dans ses détails un gratte-ciel comme une beauté architecturale (un élément choisi se répétant indéfiniment), il est certain que la puissance de son volume et de sa silhouette raisonnée, justifiée et équilibrée sont une manière de magnifier une œuvre importante — ce qui est le but poursuivi.

Sur le terrain désigné, il était possible, soit d'ériger une tour à 100 étages, prenant appui sur les colonnes centrales et reportant une partie des charges verticales et les poussées du vent sur les colonnes latérales, soit une tour à gradins de hauteurs variables de forme double-té. Ce dernier parti fut adopté quoique moins original, mais il permettait une utilisation plus rationnelle du terrain.

La tour centrale contient hall d'entrée, escaliers, ascenseurs, paliers d'accès aux différents étages, canalisations maîtresses. Grâce à la séparation des appartements par des dégagements à l'air libre, les risques d'incendie sont réduits au minimum, tout en permettant une libre circulation de l'air de cour à cour. Construite en verre sur ossature en acier, elle laisse aux cours le maximum d'éclairage. A partir du 20e étage, elle contient des appartements normaux.

Les tours latérales de 15 à 20 étages contiennent les appartements ; en principe : une grande salle de séjour, une cuisine, une salle de bains et un petit hall d'entrée avec armoire murale, ces derniers locaux formant un bloc standard disposé de différentes manières et suivant les nécessités du plan, et des chambres à coucher en nombre variable, avec possibilité d'en réunir d'appartements voisins.

Les services généraux de la gestion sont installés dans une partie du rez-de-chaussée ; le logement du concierge est au premier étage, la buanderie, au 20e étage où elle dispose de grandes terrasses.

Conception, particularités et détails techniques. — Ayant fait table rase de toute idée préconçue, nous avons cherché des moyens nouveaux de construction ; en d'autres termes, nous avons cherché à industrialiser les modes constructifs avec les possibilités actuelles. Un squelette métallique à grande rigidité, assemblages par encastrements soudés, supporte une espèce de carrosserie géante préparée en usine et composée d'éléments raidisseurs en tôle d'acier, sur lesquels des matériaux de protection et d'isolation sont fixés. Le montage à sec d'éléments légers de grandes dimensions permet une rapidité d'exécution extraordinaire et une habitabilité immédiate. Le confort thermique et acoustique est assuré. La sécurité est garantie par un contrôle rigoureux à l'atelier. L'emploi des

[1] Voir *Bulletin technique* du 11 septembre 1937, page 244.